



Services fermés en 2025 :

Politique en P rojet de L oi S péciale, mais DG débridée ?!



Politique budgétaire censurée

Refusant l'orientation budgétaire du Gouvernement, la majorité des parlementaires a voté le 5 mercredi décembre dernier une motion de censure. Le lendemain, le Premier ministre Michel Barnier a présenté sa démission, ainsi que celle de son Gouvernement.

En toute logique, les projets de restructuration affectant le service public doivent être suspendus *sine die*.

Tous les acteurs nationaux (politiques, économiques, médiatiques) sont sur cette ligne là.



Au Bourget, la « haute » hiérarchie ignore la démocratie ?

Le président de la République lui-même n'en disconvient pas !

Ainsi, dans son allocution télévisée, M. Emmanuel Macron affirme que le projet de loi spéciale (PLS) permettra « la continuité des services publics et de la vie du pays »¹



« Haute » administration contre la représentation nationale ?

Une administration résiste pourtant au vote souverain de la représentation nationale. En effet la « haute » administration de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) décide de maintenir les projets de restructuration programmés pour 2025.

Exemple emblématique, celui de la fermeture du bureau de Douanes du Bourget, 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe, en 2025 !

Le projet, présenté le 26 septembre dernier en groupe de travail (GT), pour la 1^{re} fois en instance représentative du personnel (IRP), annonçait une fermeture au 1^{er} janvier 2025.

La « haute » administration persiste dans ses errements. Certes, notre action syndicale en octobre et novembre vis-à-vis de la direction et des parlementaires a permis de décaler le projet de quelques mois, l'effectivité de la fermeture étant désormais programmée au 1^{er} juillet 2025.

Mais, plutôt que d'annuler son projet afin de tenir compte de la nouvelle doctrine budgétaire issue de la censure, elle décide de maintenir la mesure de fermeture au vote du Comité social d'administration (CSA) !



Fermetures et restructurations au forceps en 2025 ?

SOLIDAIRES Douanes saisit le Gouvernement et le Parlement !

Nous saisissons donc par courrier (cf p2) le Gouvernement via M. Barnier et les ministres Antoine Armand (Finances) et Laurent Saint-Martin (Budget), avec copie aux parlementaires !

La « haute » administration n'a aucune légitimité pour saborder le service public douanier. Elle serait déjà avisée de pourvoir l'effectif budgété en 2024, afin de répondre aux nécessités criantes sur le terrain.

Ceci en engageant des mesures d'attractivité, qui existent à budget constant : horaires longs (12h) sur volontariat, promotions selon le critère de l'ancienneté Douanes, simplification et harmonisation des procédures contentieuses...

Paris, le mercredi 11 décembre 2024

¹ Source : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2024/12/05/adresse-aux-francais-5>



Paris, le mercredi 11 décembre 2024

Monsieur Michel BARNIER
Premier ministre
Hôtel de Matignon, 57 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Urgent – projets de restructurations maintenus à la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) malgré le vote de la motion de censure.

Monsieur le Premier ministre,

Nous vous saisissons suite au vote, le mercredi 4 décembre par l'Assemblée nationale, d'une motion de censure.

Le président de la République ayant pris acte de votre démission et derrière elle celle de votre gouvernement, présentée le jeudi 5 décembre, votre gouvernement expédie les affaires courantes.

Au niveau budgétaire il ressort que, le projet de loi de finances pour 2025 (PLF 2025) ne pouvant être adopté, une loi spéciale sera présentée au plus tard le 19 décembre pour adoption avant le 31 décembre. Pour reprendre les propos du chef de l'État, son objet est d'assurer « *la continuité des services publics et de la vie du pays* ».

Il en découle que les moyens actuels alloués aux services publics seront prorogés, sans amputation globale ou partielle au sein des administrations.

Or, au sein de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), la « haute » administration décide de ne pas en tenir compte. Les projets de restructuration, présentés dans le contexte du PLF 2025, sont maintenus.

Pourtant alertée, elle maintient par exemple son projet de fermeture du bureau de douanes du Bourget, 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe¹, présenté pour vote du Comité social d'administration local (CSAL) le jeudi 12 décembre 2024, pour effectivité en 2025.

Cela relève manifestement d'un excès de pouvoir. Il ne saurait y avoir de coup de force administratif contre une décision souveraine de la représentation nationale.

Nous vous demandons de donner instruction pour qu'il y soit mis un terme, ainsi qu'à tout projet de restructuration programmé pour 2025.

En vous remerciant par avance pour le traitement apporté à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux.

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN

Copie à :

- *Mesdames et Messieurs les parlementaires ;*
- *Monsieur le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, ainsi que Monsieur le ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et des Comptes publics ;*
- *Monsieur le directeur général des Douanes et Droits indirects.*

1 Détails dans notre dossier, disponible ici : www.solidaires-douanes.org/Le-Bourget